



## Démission - indemnités

-----  
Par Mv69

Bonjour

Je souhaite démissionner après 10 ans dans la la société ou je me trouve.

Quelles indemnités ai je droit ? Est ce que la prime d'ancienneté de 10 ans me sera indemnisée ? Ma convention collective est commerce de gros 3044A

Je n'ai pas trouvé l'information sur la démission dans cette convention, il y'a le chapitre licenciement mais pas d'émission.

Serait il préférable de négocier une rupture conventionnelle pour avec des indemnités ?

Merci pour votre réponse

Cordialement.

-----  
Par ESP

Bonjour

Vous pourrez négocier une rupture conventionnelle si votre employeur le veut bien, c'est sans doute plus intéressant, vis à vis notamment des indemnités pôle emploi.